



Présider une Mission Locale : repères, enjeux et responsabilités

Le réseau des Missions Locales,
premier réseau d'accompagnement des jeunes
de 16-25 ans, après l'Éducation nationale



Stéphane Valli

président de l'UNML,
maire de Bonneville (74)



« Élus locaux, faites de la jeunesse un choix politique fort pour nos territoires. »

Pourquoi l'engagement des élus au sein du réseau est-il essentiel ?

Depuis plus de quarante ans, les élus locaux sont la pierre angulaire de notre réseau. Par leur légitimité, leur connaissance des territoires, ils portent une ambition politique essentielle : faire de la jeunesse une priorité réelle et permettre à chaque jeune, notamment les plus éloignés de l'emploi, de trouver sa place. Les Missions Locales traduisent une volonté politique en solutions opérationnelles, adaptées aux réalités locales. S'engager dans une Mission Locale, ce n'est pas seulement soutenir une association : c'est agir directement sur l'avenir de son territoire.

Quels sont les enjeux actuels du réseau des Missions Locales ?

Les enjeux sont à la fois sociaux, économiques et territoriaux. Il s'agit d'abord de sécuriser les parcours des jeunes vers un emploi durable, dans un contexte économique incertain. Mais aussi de lutter contre les inégalités territoriales et sociales, qui restent très marquées, et de garantir une réponse adaptée à chaque jeune, au-delà des seules logiques d'insertion professionnelle. L'enjeu est aussi de préserver la capacité des Missions Locales à proposer une approche globale de l'accompagnement, qui fait leur force. Face à ces défis, la mobilisation conjointe des élus et des professionnels, à tous les niveaux, est déterminante pour maintenir une réponse cohérente, lisible et efficace.

Comment un élu peut-il s'impliquer et faire la différence localement ?

Un élu joue un rôle clé à plusieurs niveaux, avec un impact direct. D'abord, en s'impliquant pleinement dans la gouvernance de sa Mission Locale, en donnant un cap et en soutenant les orientations stratégiques. Un autre moyen d'action est de faciliter les coopérations avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs du territoire. Enfin, il est primordial de faire de la jeunesse un sujet politique visible et de porter ses enjeux dans les instances locales et dans le débat public. Aller à la rencontre des jeunes, reconnaître leur place dans la vie du territoire et porter leur voix est essentiel. C'est par ces engagements que les élus peuvent contribuer pleinement à la réussite et à l'insertion durable des jeunes. Bienvenue dans le réseau des Missions Locales, nous avons hâte de construire, à vos côtés, les années à venir.

L'histoire du réseau en bref

- 1981** Rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- 1982** Création des premières Missions Locales et des PAIO (Permanence d'accueil, d'information et d'orientation).
- 1990** Signature de la Charte des Missions Locales, « Construire ensemble une place pour tous les jeunes ».
- 1998** Création de l'Association nationale des Missions Locales, qui devient l'Union nationale des Missions Locales (UNML) en 2003.
- 2001** Signature de la convention collective nationale de la branche des Missions Locales et PAIO.
- 2005** Inscription des Missions Locales dans le Code du travail (articles L. 5314, 1 à 4), en tant que membre du Service public pour l'emploi.
- 2006** Signature de la première convention nationale de partenariat renforcé avec l'ANPE.
- 2008** Inscription dans le Code du travail du droit à l'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans révolus.
- 2014** Les Missions Locales ont en charge la mise en œuvre du Conseil en évolution professionnelle (CEP).



Être président de Mission Locale

Aux côtés des élus du bureau et du conseil d'administration, le président est le pilote du projet politique et associatif dont il est le garant. Son rôle est central.

- ▶ **Il préside et anime les instances associatives**, composées des représentants de l'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs du territoire concernés par l'insertion des jeunes.
- ▶ **Il mobilise l'ensemble des moyens et les partenariats** nécessaires au développement du projet.
- ▶ **Il supervise et contrôle la gestion financière** de l'association, avec le trésorier.
- ▶ **Il représente** l'association auprès des pouvoirs publics et des partenaires.
- ▶ **Il exerce un contrôle effectif** et constant de l'activité associative et technique de la Mission Locale.
- ▶ **Il assure la responsabilité de l'employeur** en matière de droit social.

LE LIEN AVEC LE DIRECTEUR

Le président s'appuie sur les compétences du directeur, en lui déléguant des responsabilités pour la mise en œuvre du projet de la structure, la gestion des ressources humaines, la gestion économique et financière de la structure ainsi que l'animation du partenariat territorial, sous réserve de le formaliser avec le salarié qui bénéficie de la délégation.

**UNE BRANCHE
PROFESSIONNELLE
DYNAMIQUE**

UN RÉSEAU DE

415

STRUCTURES
ADHÉRENTES À
L'UNML EN 2025.

LABELLISATION

Depuis 2022, le réseau des Missions Locales est engagé dans une démarche nationale de labellisation. Elle inscrit le réseau dans une dynamique d'amélioration continue qui répond aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi de ses partenaires financeurs et opérationnels.

Ce label vise à garantir :

- une égalité de traitement pour tous les jeunes ;
 - une crédibilité renforcée vis-à-vis des partenaires et financeurs ;
 - la valorisation de l'action de la Mission Locale sur le territoire.
- C'est un outil de confiance et de pilotage au service des politiques jeunesse sur les territoires.

L'INSTITUT BERTRAND SCHWARTZ

L'Institut a pour objet de produire des réflexions pour nourrir l'action des politiques publiques en y associant des jeunes et tous les partenaires concernés par les questions de jeunesse au bénéfice de l'accompagnement des jeunes. Chambre d'écho de leurs aspirations et des initiatives du réseau des Missions Locales, l'Institut conduit des recherches sur la jeunesse et l'insertion, produit des données et en publie régulièrement les résultats. Aussi, avec l'UNML, il porte l'Observatoire national du réseau avec l'UNML.

1

CONVENTION
COLLECTIVE ET
UNE VIE PARITAIRE
ACTIVE.

4

COMMISSIONS
PARITAIRES
NATIONALES

(emploi et formation,
prévoyance et santé,
interprétation et
conciliation, négociation
et interprétation).

15 000

SALARIÉS EN 2024.



Le réseau des Missions Locales : acteur incontournable du Réseau pour l'emploi

Les Missions Locales font partie intégrante du Réseau pour l'emploi, créé par la loi pour le plein emploi et qui associe l'État, les collectivités territoriales, France Travail, CHEOPS et tous les partenaires de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Les Missions Locales sont représentées à tous les niveaux de gouvernance du Réseau pour l'emploi.

Au niveau national, l'UNML représente le réseau au sein du Comité national pour l'emploi. À l'échelle territoriale, les représentants des ARML et des Missions Locales sont membres des comités régionaux, départementaux et locaux pour l'emploi.

La loi pour le plein emploi a confié aux Missions Locales un rôle stratégique d'appui et de coordination au sein du comité national et des comités territoriaux pour l'emploi sur tout sujet relatif aux publics jeunes. Ces prérogatives conférées au réseau assurent une coopération renforcée de tous les acteurs nationaux et territoriaux au service de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes.

NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

• Partenaires institutionnels :

État (ministère du Travail, Éducation nationale, ministère de la Justice...), Agence du Service Civique, Assurance Maladie, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme...

• Réseaux d'élus et de collectivités :

Association des maires de France, Départements de France, Régions de France

• Partenaires associatifs :

AFPA, Fédération des acteurs de la solidarité, Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, Fondation Renault, France terre d'asile, Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes...

• Partenaires du monde économique :

Académie de police, Adecco, AKTO, Armée de Terre, Association nationale pour l'emploi

UN ACTEUR MAJEUR DES POLITIQUES DE JEUNESSE

Membre du Service public de l'emploi, le réseau des Missions Locales est un acteur majeur dans la construction et le déploiement des politiques publiques liées à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Pleinement impliquées dans la lutte et la remédiation au décrochage scolaire et dans l'accompagnement des jeunes sous main de justice, les Missions Locales co-construisent et déploient des actions spécifiques et adaptées en lien avec les ministères de l'Éducation nationale ou encore de la Justice. Partenaire majeur de l'État, le réseau des Missions Locales contribue activement à la mise en œuvre des politiques de repérage et d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie des jeunes.

LE MODÈLE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

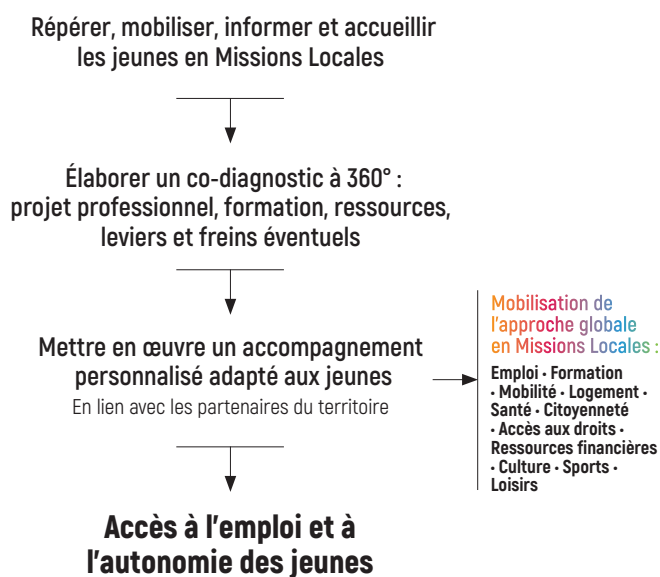
Le modèle économique du réseau est fondé sur la complémentarité des financements. Il repose sur des financements publics (État, collectivités territoriales), des partenariats (France Travail...), des appels à projets locaux, nationaux ou européens (FSE+) et des financements privés (taxe d'apprentissage).



et la formation en agriculture, Carrefour, CCI, Center Parcs, CMA, Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), Crit, Fédération française du bâtiment (FFB), Fédération nationale des travaux publics (FNTP), Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT), Gendarmerie, Les Entreprises s'engagent, Opco EP, Opcommerce, Prism'emploi, Union des industries et des métiers de la métallurgie...

Un accompagnement personnalisé au service du projet du jeune et des territoires

Les Missions Locales contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes, en mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires publics et privés, dont les entreprises.



LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

- ▶ Le Contrat d'engagement jeune.
- ▶ Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.
- ▶ Le Parcours d'appui et d'orientation.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES

En 2024, l'UNML et l'Institut Bertrand Schwartz se sont associés pour mettre en œuvre une démarche commune de recherche et développement fondée sur la mutualisation des points de vue, des outils et de l'ensemble des ressources du réseau et de ses partenaires. Cette dynamique vise à observer au niveau national les réalités des jeunes en croisant des données quantitatives et qualitatives, à produire des connaissances en associant savoirs de terrain et académiques, à faire évoluer les pratiques professionnelles en favorisant l'innovation, à valoriser la parole des jeunes ainsi que les connaissances produites par le réseau et ses partenaires. Le tout dans l'objectif de contribuer aux politiques publiques d'insertion des jeunes.



LES MÉDIAS JEUNES EN MISSIONS LOCALES

Les médias jeunes sont des espaces de construction de l'expression des jeunes et de leur citoyenneté, au travers de la création de contenus. Ils choisissent les modes de traitement qui leur semblent les plus adaptés et ont l'entière décision sur la partie éditoriale. Certains médias se regroupent en collectif : Lab'On ID (streaming live), MyVox (radio) et L'Écho des jeunes (presse). Au niveau national, le Lab'Expression anime ce réseau des médias jeunes, favorise l'émergence de nouveaux médias, noue des partenariats nationaux et œuvre à valoriser les productions des jeunes.

1,1

MILLION DE JEUNES ACCOMPAGNÉS*

727 000

ENTRÉES EN EMPLOI*

93%

DES JEUNES DÉCLARENT QUE LEUR CONSEILLER COMPREND BIEN LEUR SITUATION.**

LES JEUNES DES MISSIONS LOCALES

* Système d'information I-Milo 2025
** Baromètre 2025 du réseau des Missions Locales

113 000

ENTRÉES EN FORMATION*

92%

SONT SATISFAITS DE L'ACCOMPAGNEMENT OFFERT PAR LA MISSION LOCALE DANS LA CONSTRUCTION DE LEUR PROJET PROFESSIONNEL.**



Engagé en faveur de la réussite des jeunes et des territoires

Les spécificités des Missions Locales

- ▶ Garantir un accueil inconditionnel et un accès aux droits pour tous les jeunes.
- ▶ Une proximité avec les élus locaux, les jeunes et les acteurs économiques et associatifs des territoires.
- ▶ Une compréhension fine des besoins et des attentes de la jeunesse.

Les missions

- ▶ Repérer, informer, accueillir, orienter et accompagner.
- ▶ Co-construire avec le jeune son projet professionnel.
- ▶ Déployer un accompagnement personnalisé vers l'insertion et l'autonomie du jeune.
- ▶ L'approche globale* comme essence de l'accompagnement.

* En fonction de leurs besoins et de leurs envies, les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés dans leur vie quotidienne (formation, mobilité, logement, santé, accès aux droits...), qui font obstacle à leur insertion. L'approche globale de l'accompagnement permet d'identifier et de lever ces obstacles, en lien avec les partenaires du territoire.

UN MODÈLE DE DÉCENTRALISATION

425
MISSIONS LOCALES

6 800
LIEUX D'ACCUEIL

15
ASSOCIATIONS
RÉGIONALES
DES MISSIONS
LOCALES

* Système d'information
I-Milo 2025



Les temps forts du réseau des Missions Locales

LA SEMAINE NATIONALE

Grand rendez-vous annuel, national et décentralisé dans les territoires, la Semaine nationale s'inscrit dans la durée comme l'événement majeur du réseau.

LES RENCONTRES NATIONALES

Tous les deux ans, 1000 participants se retrouvent pour des temps en plénières, des ateliers, des rencontres avec leurs partenaires institutionnels, associatifs et du monde économique.

Pour en savoir
plus
ACCÈS
ADHÉRENTS
REQUIS



Nous suivre sur nos réseaux sociaux :

- Union nationale des Missions Locales
- UNML - Union nationale des Missions Locales
- @UNmissionlocale / @missionslocales